

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLETT Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) : aucuneEtaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2026-02

Objet : Devis pour un accompagnement à la gestion des cimetières de Prissé-la-Charrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une formation organisée par l'association des maires de France 79 relative à la gestion des cimetières. L'entreprise du groupe ELABOR a réalisé une présentation lors de cette formation. Le groupe ELABOR accompagne les collectivités dans la gestion des sites funéraires (état des lieux, réalisation de plan, gestion sur ordinateur).

Monsieur le Maire explique que cela concerne l'ancien et le nouveau cimetière de Prissé-la-Charrière. Il sera impératif dans les prochaines années, de lancer une procédure de reprise des sépultures car le nombre d'emplacements disponibles devient insuffisant. Les procédures sont longues.

Monsieur le Maire a reçu un conseiller technique et commercial du groupe ELABOR pour présenter plus en détail les possibilités de leur travail à savoir l'inventaire terrain du cimetière, une assistance juridique et conseil, étude des concessionnaires, téléformation, web services.

Monsieur le Maire présente le devis du groupe ELABOR pour un montant HT de 17 116.40 € et d'un montant TTC de 20 539.68 €.

Après avoir étudié le devis, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire a signé le devis du groupe ELABOR pour un montant HT de 17 116.40 € et d'un montant TTC de 20 539.68 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme OUVRART Sandrine

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier
Le Maire,
Jean-François SALANON

